

Reunion du 06 Decembre 1991  
(141130)

Etant présents: M<sup>rs</sup> Tomelleri, Champain, Soufil, Langry, Boud, Bellot, Feraud,  
Marsmond, Fortin, Claf, Duberon.

Absents excusés: Pichureau-Garnier; Manx qui n'a pu venir à Mr Fortin Daniel  
Absent non excusé: Carlier

Mme Donker, receveur municipal était présente lors du vote du budget  
supplémentaire 1991.

1) Ordures Ménagères:

Les membres du Conseil Municipal considerant que la mise en recouvrement  
de la redevance des ordures menagères du 1<sup>er</sup> semestre 1991 a suscite beaucoup  
de réactions de la part des usagers du services et que déjà il y a des impayés,  
decident de ne pas mettre en recouvrement la redevance des ordures menagères  
au titre du 2<sup>e</sup> semestre 1991. Le nouveau mode de financement des ordures  
menagères sera défini au printemps 1992. D'autre part, le receveur municipal  
est chargé d'engager les poursuites pour les impayés.

2) Dépôt d'ordures d'origines:

Mr le Maire donne lecture d'une lettre de Mr le Prefet de la Mayenne, lui  
rappelant que le dépôt d'origines est illégal et que nous devons procéder  
au nettoyage du site. Le problème est que nous n'avons toujours pas  
trouvé un nouveau terrain pour remplacer l'actuel. D'autre part, il  
est rappelé qu'il est interdit de mettre des ordures menagères dans le dépôt.

3) Subventions aux Ecoles:

Lors de la précédente reunion de Conseil Municipal, il avait été alloué une  
subvention de 5000 francs à l'Ecole Publique et à l'Ecole Privée. Or il est  
interdit d'accorder aux enfants de l'enseignement privé des avantages plus  
importants que ceux concédés aux élèves de l'enseignement public. La subvention  
de l'Ecole Privée sera donc calculée au prorata du nombre d'enfants  
soit 1508,00 francs.

4) Vote du budget supplémentaire 1991.

a) Commune:

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 550.320,94 et à la somme de 405.573,34 en dépenses et recettes d'investissement.

b) Service des Eaux:

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 3.000,00 et à la somme de -170.000 en dépenses et recettes d'investissement.

c) Service Assainissement:

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 67.139,00 et à la somme de 67.139,00 en dépenses et recettes d'investissement.

d) CCAS:

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'Investissement à la somme de 1.113,33. Pas de secteur de fonctionnement.

5) Projet de construction d'une cantine municipale:

Les parents des enfants scolarisés à l'école Privée ont reçu le 22 octobre 1991 un courrier de la Mairie leur demandant s'ils accepteraient d'inscrire leurs enfants à la Cantine municipale si elle a été construite. Devant le faible nombre de réponses positives (cela représente 6 enfants) et le coût important d'investissement (de 5 à 600.000,00 francs) les membres demandent de suspendre le projet.

6) Projet extension Caserne pour incendie:

Les membres du Conseil Municipal sont d'accord sur le principe. Ce projet sera examiné plus en détail ultérieurement.

7) Occupation de la Salle des Jeunes:

Cet été la salle a été de nombreuses fois occupée par des mineurs pour des soirées dansantes. A la suite de ces soirées, et à plusieurs reprises des personnes se sont plaintes (bruits tardifs dans la nuit, va et vient des motobatteuses etc...) doit-on continuer à mettre à la disposition des jeunes cette salle?

A l'instant, les membres du Conseil Municipal ont répondu oui mais désormais il sera demandé 1 caution de 5000 francs lors de la réservation de la salle.

Cette caution sera restituée en totalité s'il n'y a pas de dégradations et par contre sera déduite en fonction des frais de réparation ou de remplacement des biens dégradés.

8) Augmentation tarifs service Eau & Assainissement:

9  
Il est décidé d'augmenter ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992

1) Eau

Abonnement : 130 francs par semestre  
le m<sup>3</sup> jusqu'à 25 m<sup>3</sup> : 2,40  
le m<sup>3</sup> jusqu'à 50 m<sup>3</sup> : 2,20  
au delà : 2,10

2) Assainissement

Abonnement : 85 francs par semestre  
le m<sup>3</sup> : 2,40  
le m<sup>3</sup> agriculteur : 1,20

9) Emprunt pour travaux adduction eau potable :

Un emprunt de 160 000 00 francs à 10,00% sur 15 ans à échéances trimestrielles sera contracté auprès du Crédit local de France pour les travaux d'adduction d'eau potable.

10) Travaux de voirie

Les membres considérant que les travaux de voirie prévus pour la DAE 1991 n'ont pas été réalisés du fait de travaux d'adduction d'eau potable nécessitant des tranches sur les routes inscrites au bénéfice de la DAE, décident donc de reporter ces travaux sur 1992. D'autre part, les membres du Conseil Municipal acceptent le dossier de rattachement de la voirie établi par la subdivision de l'équipement de Bréval pour un montant de 80 73,60 et sollicitent une subvention à hauteur de 25% du montant HT.

11) Nouveaux statuts Parc naturel régional Normandie-Maine :

Les membres du Conseil Municipal, après lecture des nouveaux statuts, approuvent ceux-ci.

12) Locations salle des fêtes :

Les membres du Conseil Municipal après avoir délibéré décident de modifier les tarifs de certaines locations de la salle des fêtes suivant le tableau ci-après :

OBJET	DUREE OCCUPATION	Prix Sous	après Chauffage
		500	600
BANQUET- REPAS	1 JOUR	600	700
BANQUET REPAS	2 JOURS	700	800
MARIAGE SANS CUISINE	3 JOURS	800	1000
MARIAGE	3 JOURS	500	600
BAL SOIREES	1 JOUR	Forfait	100
CONCOURS DE CARTES	17 HEURES	Forfait	200
ASSEMBLEE GENERALE	17 HEURES	Forfait	150
VIN D'HONNEUR	10 HEURES		
SUPPLEMENT HORS COMPTUNE		1000	1200
MARIAGE	3 JOURS	800	1000
MARIAGE SANS CUISINE	3 JOURS	600	700
BANQUET REPAS	1 JOUR	700	800
BANQUET REPAS .	2 JOURS		

### 13/Service Eau & Assainissement

Les membres du conseil municipal décident d'appliquer, à compter du 01/01/1992, la nomenclature abrégée pour les services d'eau et d'assainissement et fixent les cadences d'amortissement suivantes :

Reseau Assainissement	50 ans
Ouvrages ouvrages tels que bassins de décantation	25 ans
Ouvrages civils pour captage, transport et le traitement de l'eau - poterie, canalisation, AEP, ...	40 ans
Installations traitement eau poterie, pompes, appareils électro-mécaniques, installations chauffage, ventilation.	10 ans
Organes de régulation	4 ans
Bâiments durables	50 ans
Agencement et Aménagement de bâtiments, installations électriques, téléphoniques	15 ans
Mobilier de bureau	15 ans
Appareils de laboratoires, matériel de bureau (sauf informatique)	5 ans
Outillage	

14) Exonération de la taxe professionnelle dans le cadre de l'aménagement du territoire :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de favoriser le développement économique de la Commune et informe l'Assemblée des allègements fiscaux en matière de taxe professionnelle que les collectivités locales peuvent consentir aux entreprises dans le cadre des mesures prises en faveur de l'aménagement du territoire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, qu'en application de l'article 1465 du Code général des impôts, les entreprises qui procèdent sur le territoire communal, soit à des réinstallations, extensions ou créations d'activités industrielles ou de recherche scientifique et technique ou de services de direction, d'études, d'ingénierie, d'informatique, soit à une reconversion d'activité, soit à la reprise d'établissement en difficulté bénéficient d'une exonération totale de la taxe professionnelle pour une durée de 5 ans, dans la mesure où elles remplissent les conditions légales ou réglementaires pour pouvoir y prétendre.

15) Electrification du Hangar de l'usine :

M. le Maire informe les membres que Mr Roger Eric, gérant de la SARL "HEXA" demande que l'électricité soit amenée au hangar. A l'unanimité les membres acceptent, Mr Harreau sera contacté à ce sujet.

16) Sirène Sirene Smeendie

M. le Maire donne lecture d'un courrier du Service départemental d'incendie & secours pour l'automatisation de la sirène, ces travaux s'élevaient à environ 14000 FC et le Conseil Général participerait à hauteur de 50%. Les membres du Conseil Municipal sont d'accord sur le principe mais ce sujet sera vu plus en détail lors du budget primitif 1992.

*[Handwritten signatures and names including "Bouffret" and "Smeendie"]*